



Dossier suivi par : TUDOR Andreea

Objet : Plat'AU - DECLARATION PREALABLE DE CONSTRUCTION

Numéro : DP 062498 25 00230 U6201

Adresse du projet : 27 Rue Romuald Pruvost 62300 Lens

Déposé en mairie le : 03/11/2025

Reçu au service le : 14/11/2025

Nature des travaux:

Demandeur :

Maitre d'oeuvre ASTUCIATRAVAUX
représenté(e) par Monsieur MAREK
Arnaud

2 Rue François Bourbotte
62218 Loison-sous-Lens

Cet immeuble n'est pas situé en (co)visibilité avec un monument historique. Par conséquent, les articles L621-30, L621-32 et L632-2 du code du patrimoine ne sont pas applicables et ce projet n'est pas soumis à l'accord de l'architecte des Bâtiments de France.

Cependant, ce projet appelle des recommandations ou des observations au titre du respect de l'intérêt public attaché au patrimoine, à l'architecture, au paysage naturel ou urbain, à la qualité des constructions et à leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant :

Considérant que ce projet est situé dans la Zone tampon définie autour du Bien 'Bassin minier du Nord - Pas de Calais' inscrit sur la Liste du patrimoine mondial de l'Unesco, dont la valeur doit être préservée sous peine de porter atteinte à l'intérêt et la qualité des lieux,

Conformément aux dispositions de l'article L612-1 du code du patrimoine,

Conformément aux dispositions de l'article R111-27 ou L421-6 du code de l'urbanisme,

L'accord sur le présent dossier devrait être donné aux conditions suivantes :

- La baie de garage du rez-de-chaussée sera fermée en maçonnerie enduite au nu de la façade existante (et non en retrait).
- La fenêtre créée au rez-de-chaussée sera entourée d'un encadrement saillant comme les fenêtres des étages. Elle sera alignée à gauche avec les fenêtres des étages et aura sensiblement la même hauteur que celles-ci. La menuiserie sera divisée en trois vantaux égaux.
- Le rez-de-chaussée sera traité en peinture minérale mate de teinte blanche identique à l'existant.

Ce projet devrait faire l'objet d'un accompagnement par un architecte, ce qui permettra d'optimiser l'espace disponible (salle de bains, hall d'entrée inutilisé, etc.). La conservation d'une partie de la courette permettrait d'éclairer et ventiler naturellement l'extension côté cour.

Fait à Arras



Architecte des Bâtiments de France
Madame Andreea TUDOR

Cet avis ne constitue pas une décision définitive sur le dossier. Cette décision sera prise par l'autorité compétente chargée de délivrer les autorisations de travaux. Par conséquent, le demandeur ne peut pas débuter les travaux à la réception de cet avis.

ANNEXE :

Grands bureaux situé à 62498|Lens|2 route de la Bassée. Avenue Elie Reumaux..

Gare situé à 62498|Lens.